

LOGEMENT ET MAINTIEN DU CADRE DE VIE

Fiche 2 : LOGEMENT « NON DÉCENT » DANS LE PARC PRIVÉ

► Pour qui ?

- Familles avec enfant(s) à charge au titre des prestations familiales,
- locataires, bénéficiaires d'Allocation de logement familiale (Alf), occupant un logement non décent enregistré par la Caf.

► Les objectifs de l'accompagnement

- Accompagner la famille dans la sortie de la non-décence de son logement,
- permettre l'accès aux droits,
- contribuer à l'amélioration des conditions de logement et de vie quotidienne,
- accompagner les familles dans leurs démarches,
- informer, conseiller et orienter les familles sur la procédure de traitement de la non-décence et la conservation de l'AL en lien avec les partenaires concernés,
- accompagner les familles dans la communication avec les propriétaires.

► Modes de contact

Contact systématique (courrier de proposition de rendez-vous ou appel téléphonique) auprès des allocataires répondant aux critères ci-dessus et :

- avec une non-décence connue par la Caf,

ou

- orientés par un partenaire.